

Anthropologie criminelle et déterminisme matérialiste

Le corps criminel

Comme le montrent les planches de mon livre, le criminel a un type spécial ; à ceux qui m'objecteraient que le type criminel n'existe pas, je les prierai simplement de faire l'expérience suivante : prendre 40 photographies de criminels-nés et d'honnêtes gens, les faire examiner par les personnes les moins cultivées et les moins au courant de l'anthropologie, et ces personnes reconnaîtront par le simple aspect de la physionomie le criminel de l'honnête homme. [...] La dernière constatation qui vient encore prouver la réalité du criminel-né, c'est que l'enfant lui-même commet des crimes, comme le prouvent un parricide de douze ans et le cas rapporté dans les *Archives* d'une petite fille criminelle de deux ans et demi.

Cesare Lombroso, *L'homme criminel* (1876)

Petite physiologie du criminel

L'empoisonneuse, l'homicide et la voleuse ont le maximum de l'asymétrie crânienne et le maximum de strabisme. Les femmes-assassins présentent le maximum de la physionomie virile et mongolique. Les homicides et les empoisonneuses ont un maximum de dépression crânienne, de diastémie des dents, et avec les incendiaires, le nez aplati et difforme. Les homicides, les empoisonneuses et les incendiaires présentent le maximum des zygomés [pommettes] saillants, et, avec les infanticides, le maximum des asymétries faciales et des mâchoires volumineuses.

Cesare Lombroso et G. Ferrero, *La femme criminelle et la prostituée*, 1896.

Le cerveau criminel

Il ne s'agit pas de chercher dans les crânes ou dans les cerveaux des assassins une particularité qui pousse spécialement un homme à tuer son semblable, de chercher, autrement dit, une bosse de l'assassinat. [...] Ils sont seulement plus laids en général, et cette laideur exprimée en chiffres indiscutables résulte de la petitesse relative du front, d'un trop grand développement relatif de la face et de la mâchoire inférieure en particulier. [...] Il s'agit d'individus dont les parties cérébrales qui servent de substratum aux instincts sociaux, aux instincts les plus élevés, sont trop peu développées pour faire équilibre aux instincts égoïstes.

Léonce Manouvrier, *Bulletin de la société d'anthropologie de Paris*, 1884.

La liberté et la responsabilité sont des illusions

Il y a certains hommes qui portent depuis la naissance les tristes stigmates dont ils ne sont pas responsables, car ils n'ont pas eu le choix de leur origine.

Cesare Lombroso, *L'homme criminel*, 1876

Il y a pour l'homme une destinée que ses ancêtres lui ont faite, et nul, fût-il capable de le tenter, ne peut échapper à la tyrannie de son organisation. Le scélérat n'est pas un scélérat

par un choix délibéré des avantages de la scélératesse mais par une inclination de sa nature faisant que le mal lui est un bien et le bien un mal.

Henry Maudsley, *La responsabilité mentale* (1873)

L'homme ne saurait être moralement responsable de ses actes, pas plus qu'il ne l'est des maladies qu'il apporte en naissant ou qu'il a contractées dans le cours de sa vie. [...] Le coupable, en un mot, c'est l'organisme étendu, c'est l'être matériel, c'est le corps. »

E. Dally, *Considérations sur les criminels et sur les aliénés au point de vue de leur responsabilité* (1867)

L'universel déterminisme étant la vérité scientifique, il en résulte que la liberté morale n'existe pas. Elle ne peut se concevoir. Il est en effet contre la raison humaine de considérer comme responsables des automates, des êtres invinciblement obligés d'être comme ils sont. On n'estime pas responsable le roc qui, en s'écroulant, écrase ce qui est sur son passage. On n'estime pas responsable le tigre qui attaque et tue un homme. On ne doit pas estimer responsable l'homme qui agit, car il est aussi automate que le tigre qui agit, que le roc. L'irresponsabilité générale, telle est la vérité scientifique.

A Hamon, *Déterminisme et responsabilité*, 1898

L'absence de responsabilité n'exclut pas la peine de mort

Vous nous avez montré des oranges-outangs lubriques, féroces, à face humaine ; certainement, étant tels, ils ne peuvent agir autrement qu'ils ne font : s'ils violent, s'ils tuent, c'est en vertu de leur nature et de leur passé, infailliblement. Raison de plus pour les détruire aussitôt qu'on a constaté qu'ils sont et resteront des oranges-outangs. A leur endroit, je n'ai aucune objection contre la peine de mort, si la société y trouve son profit.

Hippolyte Taine, *Lettre à Lombroso* (1887)

Si un fou furieux se jette sur moi pour me tuer, je sais bien qu'il n'est point criminel, puisqu'il est aliéné ; mais cette considération ne me force pas à me laisser tuer par lui et j'ai le droit de le tuer lui-même, si je n'ai pas d'autre moyen d'échapper à la mort. [...] Ce raisonnement me console sur la mort du monstre qui a dévoré le cœur de sa victime et je me dis : si l'on n'a pas dû le condamner comme coupable, on a bien pu le tuer comme une bête féroce, comme un chien enragé, comme un malheureux pestiféré qui franchit le cordon sanitaire.

Un rédacteur anonyme du *Journal des débats*, 1826.

J'ai un chien, il est doux, brave, il me protège : je l'engraisse ; demain, il devient enragé. Ce n'est pas sa faute, néanmoins je le tue. Tant pis pour lui. Eh bien ! Les criminels ne sont pas plus coupables que l'arsenic, etc. La nature d'un loup est de mordre, celle d'un brigand de piller, etc. Or de même que je traque les loups, je traque les brigands, non pas comme coupables, mais comme nuisibles.

C.-A. Lefevre, Thèse de médecine, 1834.

Ni punir, ni soigner : éliminer

Au reste, les exécutions capitales sont beaucoup trop peu nombreuses pour produire l'effet éliminatoire utile qu'en attend l'Ecole positive. Les sentimentaux ont le triomphe facile en constatant que les exécutions actuelles ne font pas fléchir la moyenne des crimes. Ils oublient que c'est l'effet *éliminatoire*, bien plus que l'effet *intimidant* que nous attendons de la mort du criminel et que, dans une population de quarante millions d'hommes, il est grotesque de songer à épurer en supprimant douze individus par an. La société actuelle ressemble au malade qui, ayant la main gangrenée, se ferait amputer une phalange d'un doigt et s'étonnerait que le mal, au lieu de s'atténuer, envahisse le bras tout entier.

Raphaël Simons, *L'Ecole positive et ses adversaires*, 1913.

Le déterminisme social

Le comportement de l'individu dépend du contexte social

Un même individu peut agir de mille façons différentes, suivant les influences auxquelles il est soumis, sans varier pour cela physiologiquement et anatomiquement, et sans cesser de réagir toujours conformément à sa constitution. De même qu'un instrument peut produire de la bonne ou mauvaise musique avec la même forme, avec la même physiologie, de même l'homme est un instrument qui, selon le milieu, peut produire de bonnes ou de mauvaises actions sans changer de physiologie.

Léonce Manouvrier, *Intervention lors du II^e Congrès international d'anthropologie criminelle*, 1889.

La criminalité de l'individu est déterminée par les caractéristiques du milieu social

Pour nous, le problème est tout autre. Permettez-moi une comparaison empruntée à une théorie moderne. Le milieu social est le bouillon de culture de la criminalité ; le microbe, c'est le criminel, un élément qui n'a d'importance que le jour où il trouve le bouillon de culture qui le fait fermenter.

Le criminel, avec ses caractères anthropométriques et autres, ne nous semble avoir qu'une importance très médiocre. Tous ces caractères peuvent se trouver d'ailleurs chez de forts honnêtes gens.

Au fatalisme qui découle inévitablement de la théorie anthropométrique, j'oppose l'initiative sociale. Si le milieu social est assez défectueux pour favoriser l'essor des natures vicieuses ou criminelles, c'est sur ce milieu et ses conditions de fonctionnement que doivent porter les réformes. [...] Un des plus distingués savants italiens, M. Beltrani-Scalia, a demandé, il y a quelques mois, aux membres du congrès pénitentiaire, une réflexion sur les criminels et les prisons. J'ai répondu par cette phrase qui résume toute ma pensée : « Les sociétés ont les criminels qu'elles méritent. »

Alexandre Lacassagne, *Comptes rendus du Ier Congrès d'anthropologie de Rome*, Archives d'anthropologie criminelle, 1886.

Si la société tout entière porte une part de responsabilité, la peine de mort est illégitime

Nous n'avons pas le droit de prononcer l'absolu de la peine de mort parce que nous n'avons pas le droit de faire porter sur une seule tête l'absolu de la responsabilité. Les criminels, si détestables qu'ils soient, si tarés qu'ils soient, oui, empêchez-les de nuire, frappez-les, invitez-les par une répression sévère à un retour sur eux-mêmes et recherchez la part des responsabilités individuelles qui s'ajoutent à la responsabilité sociale, mais laissez-les vivre pour qu'ils aient le loisir de penser et de réfléchir et pour que vous-mêmes, en prolongeant ces vies coupables devenues, je le veux bien, inutiles pour vous, onéreuses pour vous, vous reconnaissiez du moins la part de responsabilité sociale mêlée à toutes les responsabilités individuelles. [...] C'est trop commode de créer ainsi un abîme entre les coupables et les innocents. Il y a des uns aux autres une chaîne de responsabilité. Il y a une part de solidarité. Nous sommes tous solidaires de tous les hommes même dans le crime. »

Jean Jaurès, *Séance du 18 novembre 1908*